

Membres En exercice :	23
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

DE00001.01-2023
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 31 janvier à dix-neuf heures 30 min, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à S. JUPPET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022 adressé aux Conseillers Municipaux le 22 décembre 2022,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

